



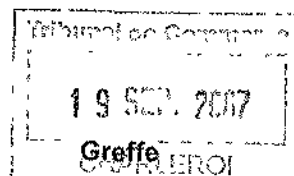
Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



07141252



N° d'entreprise 0428 565.497

Dénomination

(en entier) " SECURIBEL "

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 6220 Fleurus, Zoning Industriel, avenue du Spirou.

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE -

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - DIVISION DES PARTS SOCIALES REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Gérard Debouche, à Feluy, le 28 août 2007, portant à la suite la mention: « Enregistré à Seneffe trois rôles sans renvois le trois septembre 2007, vol. 521, folio 19, case 7. Reçu vingt-cinq euros (25,00 E). L'inspecteur Principal ai, (signé) Rousseau ».

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

1°) Modification de la dénomination sociale: remplacement de la dénomination sociale actuelle " SECURIBEL " par la dénomination « GREEN LINE INDUSTRIAL ».

2°) Rapport de la gérance exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social; à ce rapport, est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente et un mai deux mille sept.

3°) Modification de l'objet social en supprimant l'article trois des statuts et en le remplaçant par le texte suivant

« I La société a pour objet :

1°) Tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

a. l'importation, l'exportation, la fabrication, la commercialisation, la promotion et tous travaux de recherche et de développement en laboratoire de :

- produits d'entretien ,
- produits d'entretien et détergents ayant un impact positif sur l'environnement ;
- produits pour le traitement des eaux ;
- produits à base d'enzymes et de bactéries ,
- produits d'entretien et de nettoyage pour l'industrie alimentaire ;
- produits d'entretien et de nettoyage spécifiques pour l'industrie ;
- détergents, savons, parfums et produits cosmétiques ;
- produits pour le traitement des pollutions ;
- produits divers pour la maintenance industrielle ,

b. l'achat et la vente, la représentation et le courtage de produits, d'appareils, de marchandises de natures et de provenances diverses, l'élaboration de projets, la gestion d'affaires et de capitaux, la fourniture de conseils et d'études en matière d'import-export.

2°) Tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, l'achat, la vente, la construction, la transformation, la mise en valeur, la location ou toutes opérations assimilées pour tout immeuble quelle qu'en soit son affectation.

II. Dans le cadre de l'objet ci-avant, elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, entreprises ou associations, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur.»

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

4°) a) Division des parts représentatives du capital, chaque part existante étant remplacée par deux parts nouvelles, sans mention de valeur nominale, représentant chacune un/cent soixante-cinq mille cinq cent nonante-huitième (1/165.598ème) de l'avoir social.

b) Constatation du nombre total de parts représentant le capital.

5°) Modification des statuts comme suit pour les mettre en concordance avec ce qui précède :

*Article 1.

Pour remplacer le second alinéa par le texte suivant :

« Elle est dénommée : « GREEN LINE INDUSTRIAL » »

*Article 3

Pour remplacer cet article par le texte repris ci-avant au point 3°) de l'ordre du jour.

*Article 5

Pour remplacer le second alinéa par le texte suivant :

« Il est représenté par cent soixante-cinq mille cinq cent nonante-huit (165.598) parts sociales, numérotées de 1 à 165.598, représentant chacune un/cent soixante-cinq mille cinq cent nonante-huitième (1/165.598ème) du capital social, toutes entièrement libérées. »

6°) Pouvoirs.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Gérard DEBOUCHE, notaire Déposés en même temps :
expédition de l'acte, rapport de la gérance, situation active/passive et statuts coordonnés.□□□□□□